

et à nos diocèses sont indiquées à leurs jours respectifs ; et le signe * les distinguent des fêtes communes à toute l'Eglise.

Certaines modifications ont été faites par l'autorité compétente, comme on pourra le reconnaître, en comparant les textes actuels avec les anciens ; voici l'indication des plus importantes :

1^o Les fêtes de N. D. de Lourdes (12 février) et du B. J. B. de la Salle (13 mai) ont été accordées aux trois provinces.

2^o Celles de N. D. du Bon Conseil (27 avril) et de N. D. de Grâce (1er juin), déjà célébrées dans le diocèse de Montréal, le seront désormais dans les autres diocèses. Il est à remarquer (a) qu'un office entièrement propre et une messe nouvelle, dont l'oraison commence par les mots : *Deus qui genitricem*, ont été approuvés pour la fête de N. D. du Bon Conseil (S. R. C., 18 décembre 1884), de manière qu'il n'est plus permis de se servir des anciens ; (b) que tout l'office de N. D. de Grâce doit se prendre au commun de la sainte Vierge, à l'exception des leçons du II et du III nocturne, du 8e répons, et de l'oraison dans laquelle il faut dire : *gratiae matrem appellamus*.

3^o Quelques fixations ont été changées, afin que d'abord les fêtes du calendrier général conservent leur jour, et qu'ensuite les fêtes propres soient rapprochées autant que possible du jour où elles sont inscrites au martyrologe.

4^o Les nouveaux offices et les nouvelles messes en l'honneur de saint Pierre Claver (9 septembre) et de saint Léonard (27 novembre) sont obligatoires.

5^o L'office et la messe de saint Thuribe se prennent au commun d'un confesseur pontife, à l'exception de l'oraison, et des leçons du II nocturne ; la 6e leçon a subi quelques changements.

6^o Au 9 juillet, le nom de saint Zénon et de ses compagnons, martyrs, a été inséré dans l'oraison, et les leçons du III nocturne ont été modifiées.

7^o Enfin, quelques corrections ont été faites dans les leçons 5e, 7e et 8e de l'Octave de sainte Anne (2 août).

AVIS

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.